

Bureau du 27 février 2020

Membres en exercice : 16
Membres présents ou supplés : 7
Membres ayant donné mandat : 0
Nombre de voix : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20200074 PROROGATION DE SUBVENTION – DOSSIER 18S075 Commune de Saint Michel de Dèze

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 20 février 2020, s'est réuni le 27 février 2020 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative:

- M. Henri COUDERC, président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Roland CANAYER, 1^{er} vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Kisito CENDRIER, représentant du personnel de l'EP PNC,
- M. Lucien AFFORTIT, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC,
- Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, présidente de la commission *Patrimoine culturel* de l'EP PNC, représente aussi M. Denis BOUAD, président du département du Gard,
- M. Christian HUGUET, président de la commission *Cynégétique* de l'EP PNC.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Vu la délibération n°20180090 du 15 mars 2018 par laquelle le conseil d'administration approuve les règles administratives et thématiques d'attribution des subventions au territoire,

Vu la délibération n°20190085 du bureau de l'EP PNC en date du 21 février 2019 accordant une subvention à la commune de Saint Michel de Dèze,

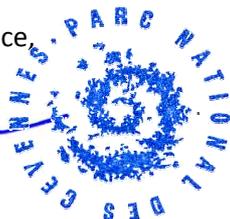
Considérant la demande de prorogation de la commune de Saint Michel de Dèze en date du 26 février 2020,

Sur proposition de la directrice de l'établissement public,

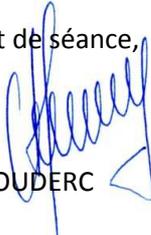
Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP PNC approuve la prorogation de la subvention 18S075 jusqu'au 23/04/2021.

La secrétaire de séance,


Anne LEGILE



Le président de séance,


Henri COUDERC